



CCAS

Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville d'Hérouville Saint-Clair



Hôtel de Ville - Place F.-Mitterrand
(Entrée côté place de l'Europe)
14200 Hérouville Saint-Clair

 **ACCUEIL** : lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
+ Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

 **02 31 45 33 99**

 **accueil-ccas@herouville.net**

PORTAIL FAMILLE 

<https://www.espace-citoyens.net/herouville>



www.herouville.net

Dispositif **Vivacité** 2026-2027

Ville d'Hérouville Saint-Clair



VIVACITÉ donne accès à des tarifs avantageux
pour la restauration scolaire et pour
des activités sportives et culturelles.

CONDITIONS

→ BÉNÉFICIAIRES

Les enfants et les jeunes jusqu'à 21 ans :
présents sur l'attestation CAF des parents.

→ CRITÈRES

- disposer d'un logement à Hérouville Saint-Clair en qualité de locataire ou propriétaire,
- disposer d'un quotient familial CAF.

TRANCHE	QUOTIENT
Bleue	0 à 430
Rouge	430,01 à 555
Jaune	555,01 à 680
Verte	680,01 à 930
Orange	930,01 à 1200
Blanche	Sup à 1200

CONSTITUER ET METTRE À JOUR SON DOSSIER

- Le dossier est à constituer une fois par an sur le **PORTAIL FAMILLE**.
- Le dispositif vous sera envoyé **par mail**.
- En cas de **changement de situation**, veuillez contacter le CCAS ou effectuer la mise à jour sur le **PORTAIL FAMILLE**.
- Si vous **souhaitez être accompagné** dans vos démarches, contactez le **CCAS**.

→ PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

- la copie du livret de famille,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- une attestation de paiement de la CAF.

AIDES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES HÉROUVILLAISES

→ Pour bénéficier de la prise en charge, il est obligatoire de s'inscrire au dispositif VIVACITÉ.

TRANCHE	Coût à charge des familles	Tarif majoré*
Bleue	0 €	1,02 €
Rouge	0 €	1,62 €
Jaune	2,48 €	2,73 €
Verte	3,15 €	3,47 €
Orange	3,82 €	4,20 €
Blanche	4,49 €	4,94 €
Hors commune	6,02 €	6,62 €

***Tarif majoré** : en cas d'absence non prévenue ou de fréquentation partielle du restaurant scolaire, il n'y a pas de prise en charge du CCAS.

DANS LES ÉCOLES PRIVÉES HÉROUVILLAISES

TRANCHE	Coût à charge des familles ÉCOLE SAINT-MICHEL (prix repas 2026 = 6,10 €)	Coût à charge des familles ÉCOLE CHARLES-PÉGUY (prix repas 2026 = 6,80 €)
Bleue	2,68 €	3,38 €
Rouge	2,68 €	3,38 €
Jaune	4,90 €	5,60 €
Verte	5,50 €	6,20 €

AIDES POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS HÉROUVILLAISES

La participation du CCAS (pour deux activités au maximum par enfant ou jeune jusqu'à 21 ans par an) est :

TRANCHE	Taux de prise en charge par le CCAS	Montant de prise en charge maximum : 130€
Bleue	85%	110,50 €
Rouge	65%	84,50 €
Jaune	45%	58,50 €
Verte	25%	32,50 €

→ Présentez le dispositif VIVACITÉ en cours de validité à l'association au moment de l'inscription.

Les remboursements concernant la piscine s'effectuent sur présentation des factures de moins de 3 mois et sur la base de la tranche en cours de validité au moment de la facturation de l'activité au CCAS.

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE D'HÉROUVILLE SAINT-CLAIR

TRANCHE	PRISE EN CHARGE ANNUELLE DU CCAS Sur cotisation maximum 130€ Tarifs 2025/2026*		PRISE EN CHARGE ANNUELLE DU CCAS POUR LES LOCATIONS D'INSTRUMENTS Sur cotisation maximum 130€ Tarifs 2025/2026*	
	Reste à charge famille 1 ^{er} enfant	Reste à charge famille 2 ^e enfant		
Bleue	75%	59,84 €	45,40 €	97,50 €
Rouge	60%	95,75 €	72,64 €	78 €
Jaune	45%	131,66 €	99,89 €	58,80 €
Verte	30%	167,57 €	127,13 €	39 €

Tarifs 2026/2027 disponibles à compter de juillet 2026